

Publié le 30 octobre 2020

## Hervé Marseille élu Président de la Fédération des élus des Epl d'Ile-de-France

Le Sénateur des Hauts-de-Seine et administrateur de la Semads, société d'économie mixte de l'Arc de Seine, succède à Philippe Ducloux, président sur le dernier mandat municipal de la Saemes, société d'exploitation du stationnement de la Ville de Paris.



milliards d'euros.

Créée en 1997, la Fédération régionale des Epl Île-de-France est l'interlocutrice des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et des acteurs du développement franciliens.

Elle regroupe les 154 Sem, Spl et SemOp de la région Ile-de-France qui œuvrent quotidiennement dans les domaines de l'aménagement et de la construction, du logement et des services publics locaux. Les Epl franciliennes sont des acteurs économiques de 1<sup>er</sup> plan dans le cadre du plan de relance. **Elles emploient 11 000 salariés et leur chiffre d'affaires annuel est de 4,6** 

Le Bureau de la Fédération régionale, élu le 26 octobre 2020 pour un mandat de 3 ans, sera organisé autour de quatre vice-présidences :

- **Eric Braive**, président de la Semardel, président de Cœur d'Essonne Agglomération, maire de Leuville-sur-Orge
- **Philippe Laurent**, président directeur général de la Sem Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, maire de Sceaux, 2<sup>ème</sup> vice-président de la Métropole du Grand Paris

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



- **Véronique Matillon**, présidente de la Semir, Sem immobilière de Rambouillet, maire de Rambouillet, vice-présidente de Rambouillet Territoires
- **Anne-Laure Perez**, présidente de la Semag 92, Sem d'aménagement de Gennevilliers, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire de Gennevilliers, conseillère de l'EPT Boucle Nord de Seine

## Impulser une nouvelle économie mixte francilienne

Les membres de la Fédération régionale ont salué l'engagement de Philippe Ducloux durant ces 3 dernières années pour animer le réseau des Epl francilienne dans un contexte marqué par la recomposition du paysage des Sem immobilières en application de la loi Elan et par l'adoption par le Parlement en mai 2019 de la loi Marseille de sécurisation de l'actionnariat des Entreprises publiques locales.

Hervé Marseille réunira dans les prochaines semaines un Bureau de la Fédération régionale pour adopter une feuille de route partagée. Le nouveau président régional a d'ores et déjà affirmer son ambition d'impulser une nouvelle économie mixte francilienne dans des secteurs sur lesquels des besoins majeurs sont identifiés par les collectivités locales : petite enfance, maintien à domicile, offre de santé, alimentation locale.

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2